



« Dans le milieu artificiel qu'est l'aire urbaine, la mise en place des règles de fonctionnement doit se concrétiser par une vue de l'existant s'appuyant sur l'équilibre et la préservation de la ressource . »

*Entretien avec **Jean Villien**, responsable de la mission écologie urbaine du Grand Lyon*

Interview réalisée par Brigitte Yvray-Danguis- juillet 2006

Pouvez-vous nous donner une définition de ce qu'est l'écologie urbaine ?

L'écologie urbaine consiste à étudier les différentes composantes des milieux urbains et leurs interactions. Elle tente de décrypter, sur le territoire artificiel de « la ville », comment les différents systèmes qui ont leur logique propre interfèrent entre eux : par exemple, l'impact de l'habitat sur les transports, l'impact des transports sur l'économie etc. ?...il s'agit donc de construire et de conduire des politiques qui, sur un même espace, vont tenter de « privilégier » certains systèmes, tout en préservant le fonctionnement des autres, aux dimensions de la ville : c'est cette définition de l'écologie urbaine qui a été retenue.

Au final, cette analyse systémique s'entend territoire par territoire et la vocation d'une politique environnementale vise à retrouver des points d'équilibre entre toutes les composantes de la ville sur ces territoires. Cette notion d'équilibre, qui s'applique du global au local, s'inscrit dans l'ensemble de la réflexion planétaire qui s'est exprimée à la réunion de Rio en 1992. Ceci est d'autant plus nécessaire que la majorité des populations se retrouve dans des espaces artificialisés, faits par l'homme et pour l'homme, qu'on appelle villes, agglomérations ou mégapoles et que le cumul des effets produits localement se répercute au niveau mondial.

Pouvez-vous nous expliquer comment la politique d'écologie urbaine s'est mise en place au Grand Lyon et de quelle façon elle a évolué ?

L'agglomération lyonnaise a confirmé et réaffirmé, dans sa première charte (1992-1997), dès Rio, l'idée que nous faisons partie d'un ensemble planétaire de villes et que nous devons nous inscrire dans ce cadre complexe, imbriqué, où tout se passe sur un même espace : le social, le cadre de vie, l'économie. Somme toute, on a introduit le développement durable dès le début. L'idée étant que tous ces systèmes fonctionnent harmonieusement et que l'approche de la ville fonctionnaliste, nécessaire lorsqu'on crée « l'infrastructure fédérale », comme cela a été le cas de 1969 à 1990 dans la Communauté urbaine, doit se réinterroger sous un angle qualitatif lorsque la « maturité est atteinte ». Nous l'avons placé sous un slogan « Une ville agréable à vivre ». Il s'est agi de corriger les effets nocifs et de repenser les fonctionnements à leur juste place. Finis les schémas directeurs sectoriels (assainissement, plan de déplacement etc...), place à une vision transversale, auscultée par une évaluation permanente « l'observatoire des changements écologiques » !

La deuxième période de l'écologie urbaine (1997-2001) a consisté à élargir l'approche d'un système fonctionnel (services urbains) vers un système plus global, le « cadre de vie », dans lequel tout individu doit trouver sa place en fonction de ses choix marchands, consuméristes et productifs. Ce système « écologie urbaine » consiste à faire fonctionner de manière harmonieuse les préoccupations individuelles et la vie commune, chacun étant dans son



arbitrage propre, le système, devant offrir un cadre de vie général et une ville agréable mais pouvant aussi être positionnée dans l'international - c'est le temps du G7 à Lyon -.

Aujourd'hui (2001-2007), la préoccupation des choix individuels et du cadre de vie existe toujours, mais ce système de choix individuel doit être mis en adéquation avec le système collectif. Le moyen d'y parvenir est d'être davantage dans le dialogue, la coordination et dans la co-construction avec les citoyens. On est dans un projet de système partagé, participatif, coordonné, qui s'appuie sur l'individu, tout en respectant le cadre commun. Il suffit de relire les têtes de chapitre de l'Agenda 21 pour voir les nouvelles entrées.

Au Grand Lyon aujourd'hui, en quoi consiste l'écologie urbaine ?

Je pense qu'au Grand Lyon, nous appréhendons l'écologie urbaine de façon très globale, comme une philosophie qui conduit à assurer les flux nécessaires à la vie de la ville : par exemple le flux de l'eau (captage, distribution et traitement), le flux de la circulation (partage de l'espace et transport des personnes et des marchandises) etc....

Si on peut donner une image : cela ressemblerait à une ruche, dans laquelle il faut gérer la transition de l'individuel au collectif et faire en sorte que des règles soient acceptées et respectées. Un peu à l'image d'une famille où une forme d'autorégulation s'impose, où chacun vaque à ses occupations mais se retrouve pour des moments partagés avec des règles de vie communes. Toutefois, la complexité s'affirme et un territoire artificiel complique l'analyse, car il réagit aux influences sociétales et économiques. Un certain nombre de fonctions s'empilent et la pénurie d'espace devient rapidement une préoccupation. En cela l'espace urbain reste fondamentalement différent de l'espace rural, où des règles tacites se sont forgées dans la durée, au fil du temps.

Dans le milieu artificiel qu'est l'aire urbaine, la mise en place des règles de fonctionnement doit se concrétiser par une vue de l'existant s'appuyant sur l'équilibre et la préservation de la ressource .

De quelle façon la collectivité a-t-elle pu construire ses « politiques environnementales », avec quelle recherche de cohérence ?

Ces politiques ont été dessinées au travers des différentes chartes de l'environnement et de l'écologie urbaine, que le Grand Lyon a adoptées depuis le début des années 90.

La 1^{ère} charte, en 1992-1997, a été le temps du constat. La collectivité a pris conscience de la nécessité de redonner un « équilibre à l'aire urbaine », par exemple la place de la voiture dans la ville, la place de l'espace public ou de l'habitat...

La 2^e charte qui couvre la période 97-2001, oriente davantage sa réflexion vers la nécessité d'offrir aux habitants de l'agglomération un cadre de vie agréable, géré en bon père de famille. Elle vise, somme toute, à conforter les acquis. Les objectifs : réduire les flux, gérer au mieux, procéder à des rééquilibrages, assurer la richesse économique, développer notre position.

Dans le référentiel environnement en 2001 - qui est un constat qui s'appuie sur : que faire à différentes échelles : collectives ou individuelles ! - et l'Agenda 21 en 2005 : « l'homme est au centre des débats », le citoyen participe aux décisions et prépare les arbitrages. Nous sommes dans l'ère de la participation citoyenne. Ce passage se révèle compliqué pour les professionnels des collectivités qui fonctionnent sur des savoirs et des valeurs techniques.



Cette nouvelle donne interpelle leurs pratiques habituelles ; les services doivent se repositionner, adapter leur organisation de façon plus qualitative et plus explicative (ex : la Commission consultative des services publics locaux et la notion de satisfaction de « l'usager »!). La politique d'écologie urbaine s'articule autour d'une vision transversale, véhiculée par le concept de développement durable. La vision de l'écologie urbaine devient plus globalisante. Tout ce qui fait que la ville « fonctionne » est concerné par cette nouvelle approche : ce qui est lié aux besoins immédiats - l'eau, l'énergie et la circulation - ce qui concerne le respect du patrimoine - la qualité des fleuves, des ruisseaux et des espaces périurbains -, les conditions d'équipements - la gestion des déchets, la pollution de l'air, les choix techniques -et tout cela doit être compatible avec l'économique, le social, le culturel.

De quelle façon les instances européennes interviennent-elles dans la prévention environnementale et la prise en compte des risques ?

L'Europe est, pour l'essentiel, incitatrice, normalisatrice et unificatrice. Par ailleurs, elle favorise tout ce qui peut être démonstratif et générer du travail en commun. C'est dans cet esprit que nous avons participé, jusqu'à présent, à de nombreux dossiers européens. Pour donner un exemple de son mode de faire, parlons de la lutte contre la pollution atmosphérique. En 1996, des directives européennes ont été adoptées avec des normes à respecter, avec une échéance prévue fin 2010. En 2006, nous avons eu un rappel à l'ordre pour une mise en œuvre rapide et la mise en place de plans de protection de l'atmosphère (un national et régional et un local). Ces plans doivent édicter toutes les actions à mettre en œuvre pour respecter les normes fixées sur les principaux polluants urbains.

On s'aperçoit, aujourd'hui, qu'il sera difficile de respecter les échéances, en particulier dans l'agglomération lyonnaise. La seule solution, finalement, pour respecter les normes fixées, serait de parvenir à réduire l'utilisation de la voiture. Par des normes et des valeurs communes, l'Europe a ainsi forcé les états à trouver des réponses adaptées localement aux problèmes de la qualité de l'air

Mais peut-on dire qu'une vision européenne globale influera nos attitudes individuelles et quotidiennes et, dans notre cas, nous amènera à réduire le recours à la voiture individuelle ? Les gens utiliseront-ils davantage des véhicules plus performants, à énergie électrique ou thermique, à l'hydrogène, au gaz... ? La question reste ouverte.

Pouvez-vous nous parler des expériences du Grand Lyon dans de nouveaux domaines comme en matière d'utilisation des énergies renouvelables ou de la mise en place d'une politique de lutte contre le bruit ?

Oui, c'est vrai nous innovons en la matière. Dans le cadre du plan climat local, nous cherchons à réduire toutes les émissions de gaz à effet de serre qui contribuent à réchauffer la planète. Dans cette optique, nous avons recherché les actions pouvant être menées, tant au niveau de la consommation rationnelle des énergies fossiles, dans l'habitat ou les déplacements, que dans le domaine de la production industrielle, pour les remplacer par des énergies alternatives, de production locale : énergie solaire, photovoltaïque, biomasse et éoliennes.

Il n'est pas exclu, par ailleurs, d'inscrire la collectivité dans une « bourse de carbone », à titre expérimental, qui se met en place au niveau des grandes villes mondiales. Sur nos propres équipements, nous recourons à des équipements novateurs : installation prochainement de panneaux photovoltaïques sur l'hôtel communautaire, petites éoliennes urbaines, notamment dans une ZAC.



Sur le plan des politiques agricoles menées par le Grand Lyon, nous favorisons l'utilisation de la biomasse -qui se régénère annuellement par la captation du gaz carbonique lors de la pousse de végétaux- avec du grain comme combustible dans des chaudières collectives. Nous impulsions également la production d'huile de colza fabriquée par un exploitant agricole de notre couronne agricole périurbaine, pour l'utilisation en mélange ou en substitution du gazole.

Sur un autre thème, dont nous avons acquis récemment la compétence - la lutte contre la pollution sonore, nous mettons en place un réseau de 30 capteurs mesurant en continu les niveaux sonores, que nous allons coupler avec une modélisation cartographique sur l'ensemble du territoire communautaire. Chacun doit pouvoir connaître l'ambiance sonore dans laquelle il vit. Mais nous ne nous arrêterons pas à une simple métrologie ou des cartes. Nous espérons, dès le constat connu en 2008, proposer une série d'actions qui permettront de réduire les points noirs ou les sites trop bruyants.

Comment voyez-vous l'avenir de l'écologie urbaine ?

A mon sens, la notion de critère environnemental sera encore plus large qu'aujourd'hui et ira au-delà de la simple notion de cadre de vie car si le local est important, nous ne pouvons nous soustraire à une vision dans un système mondial : l'effet de serre et le réchauffement climatique nous le rappellent ! Ce critère englobera aussi la question de la relation entre les espaces construits et non construits, la relation entre le minéral et le végétal, l'organisation de la ville sous l'angle des complémentarités, des flux ou des circulations, des ressources naturelles et des espaces de respiration. Et il me semble, qu'à terme, la notion d'écologie urbaine rendra secondaire l'individualisme encore très prégnant aujourd'hui.